

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 23 OCTOBRE 2008

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, MARTIN Jean-Pierre, LE TROUHER Erwan, HOUEIX Magali, EZANIC Jean-Louis, DETLOF-CHAPUT Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, ELLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, LE LIBOUX Claude.

Était absent : MORAUT Philippe (excusé).

CONVENTION D'ADHÉSION À LA SATESE POUR LES ANNÉES 2009, 2010 et 2011 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général propose le renouvellement de l'adhésion à la SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux), service qui a été créé en 2007 par le Département et qui propose aux collectivités rurales qui le souhaitent, un appui technique et un suivi du fonctionnement de leurs stations d'épuration.

Le coût pour l'année 2009 s'élèvera à 200 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention 2009/2011.

DEMANDES DE SUBVENTION :

Association Musique à Corps et à Chœur :

L'association Musique à Corps et à Chœur accueille des personnes de toutes les communes de Pontivy-Communauté et notamment de GUERN. Pontivy Communauté n'ayant que la compétence de l'École de Musique l'association qui propose des activités musicales aux amateurs enfants, adolescents et adultes demande un soutien financier.

Mme DETLOF-CHAPUT Stéphanie se rapproche de l'association pour obtenir des renseignements complémentaires. Une décision sera prise ultérieurement.

Établissement public Le Gros Chêne de PONTIVY :

L'établissement Le Gros Chêne de Pontivy fait savoir que de plus en plus souvent les municipalités allouent aux établissements scolaires accueillant les élèves de leur commune une subvention forfaitaire par élève, subvention permettant d'aider au fonctionnement des établissements d'accueil. Une demande de subvention est donc sollicitée pour l'accueil de 5 enfants de GUERN.

L'assemblée municipale, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas octroyer de subvention.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat présente une demande de subvention pour poursuivre leur action. Leur établissement offre plus de 40 formations du CAP au BTS. Aussi sollicite-t-il une subvention de 45 € par apprenti demeurant sur notre commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 5 voix pour, 7 contre et 2 abstentions, décide de ne pas octroyer de subvention.

PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES – OPÉRATION À INSCRIRE AU TITRE « RETOUR DES AMENDES DE POLICE » :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le Conseil Général aura à répartir un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Des petites opérations de sécurité peuvent entrer dans ce programme.

La commission des travaux propose à l'assemblée de réaliser :

- des marquages au sol, dans le bourg, avant les passages protégés,
- le marquage d'un passage handicapé entre le parking et l'église,

- un busage de fossé route de Pontivy, près du cimetière, pour que les piétons n'empruntent pas la chaussée,
- la pose de plots au lieu-dit Vorlen, suite à la simulation réalisée cet été,
- l'aménagement d'un arrêt de bus à Kercher,
- l'acquisition de panneaux « arrêt bus scolaire »,
- des panneaux d'interdiction de stationner aux entrées des écoles.

Après avoir discuté, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal décident, de la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

MODIFICATION DES ENTRÉES ET SORTIES D'AGGLOMÉRATION :

Monsieur le Maire fait savoir que les panneaux d'entrées et sorties d'agglomération vont être changés. Le Conseil Général, propose de revoir la position de ces panneaux et les modifications suivantes vont être opérées :

- sur la RD1 (route de Locminé) – positionner le panneau sur le PR 82+ 095, soit à la sortie du bourg près du square Kervazo,
- sur la RD1 (route de Guémené/Scorff) – positionner le panneau sur le PR 83+ 300, soit au niveau du grand bassin du plan d'eau,
- sur la RD2 bis (route de Pontivy) – Positionner le panneau sur le PR5+ 110, soit au niveau de la fontaine St Pierre,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le déplacement des panneaux et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire pour la modification de ces entrées et sorties d'agglomération.

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU STAGE P.S.C.1 POUR MESDAMES GUYONVARCH et VERDIER :

Monsieur le Maire fait savoir que Mesdames VERDIER et GUYONVARCH ont souhaité s'inscrire au stage PSC1 (Premiers secours civiques) réalisé par le Centre de Première Intervention de GUERN. Ce stage comporte une formation de 10 heures. Le coût de cette formation s'élève à 45 € par personne et les 2 agents de la commune demandent que cette formation soit prise en charge par la collectivité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, considérant que les 2 agents concernés s'occupent des enfants, accepte de prendre en charge cette formation.

CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DU REMPLACEMENT DES FENÊTRES DU LOGEMENT DE LA POSTE :

Monsieur le Maire rappelle qu'un état des lieux des logements communaux a été réalisé au cours de l'été. Pour le logement de la Poste il a été constaté que les 4 fenêtres de l'étage donnant côté rue sont en très mauvais état (infiltration d'eau, aucune aération de la salle de bains ...). Il est donc envisagé de remplacer ces ouvertures.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour établir un devis.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte de réaliser ces travaux dans les meilleurs délais,
- retient l'entreprise SARL Philippe BLANCHARD, pour un montant de 4882.54 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

ACQUISITION D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION :

Monsieur LE SCANFF fait savoir que le nettoyeur haute pression appartenant à la commune est hors d'usage. Il est nécessaire de prévoir un nouvel appareil.

Plusieurs propositions sont présentées à l'assemblée

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'achat de cet équipement,

- choisit le nettoyeur de 11 CV,
- retient l'entreprise Hydroclean, pour un montant de 1741 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer la commande correspondante.

ORGANISATION DE LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

Après en avoir discuté le personnel des services techniques, administratifs et animation optent pour le travail d'un jour de RTT, les agents de la cantine, de l'école et de la médiathèque n'étant pas à temps complet, choisissent de travailler une journée supplémentaire.

Monsieur le Maire propose de créer une journée de congés supplémentaire, la « journée du Maire », et propose que cette journée soit considérée comme journée de solidarité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, accepte de créer un jour de congé supplémentaire « la journée du Maire », et décide que cette journée du Maire soit considérée comme journée de solidarité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES :

CONSIDÉRANT la nécessité d'approvisionner les comptes pour remplacer les fenêtres du logement de la Poste, l'acquisition d'un nettoyeur haute pression, les travaux d'électricité au terrain des sports, et l'acquisition des jeux pour les espaces verts du plan d'eau,

APRÈS en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la décision modificative n° 4 telle que figurant ci-après :

INVESTISSEMENT :

Dépenses

- Compte 020 - 9550.00 €
- Compte 2181 + 9912.00 €
- Compte 2188 + 2250.00 €

Recettes

- Compte 1322 + 2612.00 €

PROBLÈME DE SURVEILLANCE DANS LA COUR DE L'ÉCOLE :

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une lettre de la Directrice de l'École Les Korrigans concernant la surveillance de la cour après l'heure du déjeuner. Mme GUIDEVAY-MARCHAND dénonce la lourde responsabilité qui repose sur Mme GUYONVARCH Carole qui se trouve seule dans la cour de l'école de 12 h 45 à 13 h 05.

La configuration de la cour ne permet pas à l'agent de surveiller l'ensemble des élèves.

Un autre problème est soulevé, celui de la surveillance de la cantine lors du repas, de 12 h à 12 h 45.

Afin de résoudre ces 2 problèmes il serait nécessaire de créer un poste de travail et de trouver un agent qui veuille bien intervenir uniquement sur cette tranche d'horaire.

Des idées sont lancées, le résultat sera communiqué lors de la prochaine réunion de conseil.

COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES :

Monsieur le Maire fait savoir que Pontivy Communauté a décidé, lors de sa séance du 29 avril 2008 d'instaurer une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Chaque conseil municipal des communes membres doit désigner un de ses membres pour siéger dans cette commission. Celle-ci est destinée, à chaque nouveau transfert de compétence des communes à la communauté de communes, à évaluer le coût net annuel de fonctionnement et d'investissement de ces compétences qui sera ensuite déduit de l'attribution de compensation.

Il nous est demandé de procéder à la désignation de notre membre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal nomme Mme DORN Delphine en tant que membre de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

ASSOCIATION GUERN-MALGUÉNAC – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2008 -2011 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre une Caisse d'Allocations Familiales et une collectivité territoriale en faveur des enfants et des jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les objectifs de ce contrat sont :

- Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil,
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le contrat enfance jeunesse
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA POSTE :

Monsieur LE BOUEDEC fait savoir que le 14 octobre il a rencontré Messieurs LE MOULEC et TOURNEUX de la Direction de la Poste.

La Direction des Services Postaux souhaite la fermeture du bureau de Poste de GUERN et la transformation de ce dernier en agence postale moyennant un financement de 800 € mensuel.

M. LE BOUEDEC a communiqué la position du conseil municipal et a fait savoir qu'il n'accepterait pas la fermeture du bureau. Les services postaux ne peuvent exiger la fermeture du bureau mais peuvent diminuer de façon significative les horaires d'ouverture qui ne sont actuellement que de 15 heures par semaine.

LOTISSEMENT COMMUNAL – COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 14 OCTOBRE :

Au cours de la réunion du 14 octobre 2008 avec les différents intervenants concernant le futur lotissement communal le conseil municipal a confirmé sa volonté de réaliser le lotissement en 2 phases. La phase 1 sera consacrée à la partie basse du lotissement et devrait offrir 13 lots.

La planification envisagée doit conduire à boucler le dossier d'appel d'offres pour une publication avant l'été 2009 et ainsi envisager un démarrage des travaux sur le 4^{ème} trimestre 2009.

DOSSIER ACCESSIBILITÉ :

Monsieur le Maire rappelle la réunion du 2 octobre 2008 et précise que la loi oblige chaque commune à réaliser son plan de mise en accessibilité pour 2015.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE :

Monsieur LE BOUEDEC fait savoir que lui-même et M. MARTIN ont assisté, à Kerfourn, le 15 octobre 2008 à la réunion du conseil communautaire de Pontivy Communauté. Les principaux sujets abordés ont été :

- L'agenda 21 (plan d'action du 21^{ème} siècle), c'est un plan d'action pour un développement durable comportant 27 principes.
- Le pôle aquatique,
- Le schéma de développement de Pontivy Communauté,
- Les nouvelles compétences qui vont être prises par Pontivy Communauté (urbanisme, garde d'enfants, personnes âgées, assainissement, eau potable, agenda 21 ...),

RAPPORT DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission Culture :

Mme DETLOF-CHAPUT fait savoir qu'elle va pouvoir participer à une journée d'information organisée par Pontivy Communauté sur les projets de découvertes culturelles le 9 décembre 2008.

Une action est envisagée, sur le secteur de Pontivy Communauté, au niveau touristique, sur le thème de la pomme de terre.

Commission cantine :

Mme L'HOSTIS fait savoir que lors de la première réunion il avait été envisagé d'instituer un permis à points. Ce projet a été suspendu pour le moment. Il a été décidé d'appliquer le règlement en cours. Pour les punitions les enfants auront des lignes à copier.

Des illustrations (B.D.) vont être affichées dans la salle de restauration.

Garderie du mercredi :

Mme L'HOSTIS informe l'assemblée que le médecin de la PMI a émis un avis défavorable pour les locaux de MALGUÉNAC. Un avis favorable aurait été donné s'il existait une salle de sieste. La solution semble avoir été trouvée. Le projet suit son cours.

Transports scolaires :

Mme L'HOSTIS informe l'assemblée que la réunion qui s'est tenue à MELRAND avait pour but de faire le point sur le contrôle des circuits, ce qui a permis de mettre en avant les arrêts dangereux et les abris bus manquants.

M. ELLIAS fait savoir qu'il a emprunté les circuits communaux et intercommunaux.

Il s'avère que le car roule à vive allure sur le circuit communal du soir en raison d'un délai trop court entre les 2 services (communal et intercommunal). Pour être bien dans les délais il faudrait que l'école se termine 5 mn plus tôt le soir. Cette solution doit être étudiée.

Association GUERN – MALGUÉNAC :

Mme L'HOSTIS fait savoir que lors de l'assemblée générale du mois de mai 2008, le bureau a été renouvelé. Aujourd'hui l'association se trouve sans secrétaire alors que le travail qui lui est imparti est conséquent du fait de la gestion du centre aéré et des activités sportives. L'association est donc à la recherche d'un secrétaire.

Arbre de Noël :

Mme L'HOSTIS est chargée de réserver le spectacle qui aura très certainement lieu le vendredi 12 décembre au matin.

Commission jeunesse :

M. EZANIC fait savoir qu'une réunion est prévue le 4 novembre à 20 h 00, salle des associations.

RÉPONSE À LA DEMANDE DE LIMITATION DE VITESSE ENTRE PENVERN ET LANN ER VOUILLEN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général fait savoir que pour conserver une efficacité aux limitations de vitesse situées à Lann er Vouillen et Penvern, et attirer l'attention des usagers aux sections de voies qui justifient ces restrictions, gageant sur la crédibilité de la limitation aux carrefours, il est émis un avis défavorable à la proposition de 70 km/h sur la totalité de la portion de voie. Aucune modification ne sera apportée aux limitations de vitesse existantes.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE – ÉLAGAGE DES ARBRES :

Monsieur le Maire fait savoir qu'un courrier va être adressé aux propriétaires des terres bordant la voie qui relie Quelven à Kéralhuit ainsi que celle qui descend à la fontaine de Quelven et qu'une consultation d'entreprises pour le coût de l'élagage va être lancée.